



CAMPAGNE VACCINATION MONKEYPOX (VARIOLE DU SINGE) INFORMATION SUR LA COLLECTE DES DONNÉES PERSONNELLES

Pourquoi les données sont-elles collectées dans le cadre de cette vaccination ?

- ▶ Dans le cadre de ses missions légales de réponse à l'alerte sanitaire¹, Santé publique France (SpF), établissement public administratif, a mis en place en urgence un suivi de la campagne de vaccination contre le virus Monkeypox avec un double objectif sanitaire de surveillance de l'épidémie et de traçabilité des doses de vaccins administrés.
- ▶ Ce suivi permettra à Santé publique France de produire les indicateurs nécessaires à l'ensemble des acteurs impliqués (Santé publique France, Agences régionales de santé (ARS), Ministère de la santé).
- ▶ Ces indicateurs concerneront notamment la demande et l'effectivité de la vaccination auprès des populations concernées, afin d'améliorer les campagnes de prévention ainsi que la gestion des stocks de vaccins.

Quelles sont les données collectées pour les besoins de cette surveillance ?

- ▶ Le suivi de la campagne de vaccination contre le virus Monkeypox repose sur la transmission sécurisée par les professionnels des centres de vaccination de données pseudonymisées (c'est-à-dire de données non directement identifiantes) relatives à **tout patient ayant effectué une vaccination contre le virus Monkeypox dans un centre de vaccination.**
- ▶ Données relatives aux patients :
 - **Données d'identification nécessaires au dédoublonnage des patients et traçabilité des vaccins** : deux premières lettres du nom et du prénom, date de naissance, sexe.
 - **Données permettant la production d'indicateurs nécessaires à la gestion de l'épidémie** :
 - Données sociodémographiques
 - Professionnels de santé (oui/non)
 - Données relatives à la vaccination notamment : Date, région, lieu de vaccination
- ▶ Ces données sont conservées par Santé publique France pendant un délai maximum de 5 ans après leur saisie.
- ▶ Pour des raisons légitimes et impérieuses de santé publique, la connaissance précise du nombre de vaccination réalisées et des caractéristiques sociodémographiques des personnes vaccinées est un impératif de réussite de la campagne de vaccination contre le virus Monkeypox. Aussi, le droit d'opposition doit être écarté.

¹ Article L. 1413-1, L. 1413-7, R. 1413-1 et R. 1413-32 et suivants du code de la santé publique



Qui sont les destinataires de ces données ?

- ▶ Ces données sont transmises par les professionnels des centres de vaccination à partir d'une plateforme sécurisée, dont la sécurité et l'hébergement sont gérés par la direction du numérique du ministère de la santé (DNUM). La plateforme est hébergée en France par Cegedim, sous-traitant de la DNUM. Aucun transfert de données en dehors de l'Union Européenne n'est réalisé.
- ▶ Seuls les agents de Santé publique France auront accès aux données individuelles à partir desquelles ils produiront les indicateurs anonymes à l'attention notamment des autorités sanitaires.

Quels sont les droits des patients sur les données transmises ?

- ▶ Le traitement est mis en œuvre, sous la responsabilité de Santé publique France, sur la base de l'article 67 de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés modifiée, qui autorise les organismes ou les services chargés d'une mission de service public à mettre en œuvre des traitements de données à caractère personnel dans le domaine de la santé ayant pour seule finalité de répondre, en cas de situation d'urgence, à une alerte sanitaire et d'en gérer les suites.
- ▶ En revanche, et sous réserve de la possibilité pour Santé publique France d'identifier la personne concernée compte tenu de la pseudonymisation effectuée, le droit de rectification des données et d'accès peuvent être exercés en contactant le délégué à la protection des données de santé publique France (indiquer «vaccination») :
 - Délégué à la protection des données
 - Santé publique France
 - 12 rue du Val d'Osne, 94415 Saint Maurice Cedex
- ▶ Le droit d'opposition est écarté pour permettre une éventuelle information des personnes concernées sur la vaccination (effets indésirables notamment).
- ▶ Si vous estimez que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, il est également possible de saisir la CNIL d'une réclamation à l'adresse :
 - CNIL - Service des Plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.
- ▶ **Pour en savoir plus sur ce traitement :** Pour toute information complémentaire sur ce traitement de données vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de Santé publique France : dpo@santepubliquefrance.fr

Le vaccin permet de réduire le risque d'infection mais ne protège pas totalement d'une contamination, aussi nous vous recommandons de limiter les expositions à risque et de surveiller l'apparition des symptômes en cas de prise de risque.

Nous vous conseillons de faire un dépistage de toutes les IST et de renouveler tous les 3 mois si vous avez plusieurs partenaires.

Vous avez des questions sur le virus Monkeypox (variole du singe) ? www.solidarites-sante.gouv.fr ou appelez le 0 801 90 80 69, accessible tous les jours de 8h à 23h (appel et services gratuits, anonyme et confidentiel)